



Réunion extraordinaire

Présentation des comptes et Désignation

Tout d'abord, nous voulons souligner l'implication et l'engagement de la Direction : Monsieur DERMONT, P.D.G., a tenu à être présent en remplaçant Madame TERRASSIER, D.A.F du groupe, qui était, nous semble-t-il, la plus à même de présenter les comptes de Polymont Ingénierie.

Sur quelques questions liées spécifiquement au fonctionnement de Polymont Ingénierie, **le PDG nous a fait la démonstration de son manque d'implication** tant sur sa réactivité que sur sa capacité à proposer rapidement des solutions.

Sur le retard systématique des remboursements des frais de missions ? « Je m'en occupe, mais ça prend du temps vous savez ». **L'avance (jusqu'à 1500 Euros, faite par certains salariés avec leurs propres deniers)** pour faciliter le fonctionnement de la prestation Polymont a du mal à se satisfaire de cette réponse.

Sur le retard systématique dans le remplacement des E.P.I mais également des outils de 1ère nécessité ? « **Toutes les demandes d'achats passent par moi** et mes interrogations sur la pertinence de celles-ci font que leurs validations prennent du temps ». Il existe chez Polymont Ingénierie un laxisme dans son fonctionnement, et plus particulièrement dans ses dépenses. Il faut résoudre ce problème. « **Passer par ma personne est une obligation pour aller vers l'efficacité** ». **Les salariés mal équipés pour répondre aux exigences du client et/ou en situation de sécurité précaire vont également avoir du mal à se satisfaire de cette réponse.**

Sur le retard, sans explication, dans le versement de certaines subventions au C.E ? Des retards qui vont, à court terme, avoir une incidence sur le fonctionnement social de celui-ci. « **Vous m'étonnez, je n'étais pas au courant de ces retards** ». Après consultation téléphonique auprès du siège, il informe le C.E que, sur les deux trimestres de retard, l'un a été régularisé. Sur ce sujet, qui est de permettre au Comité d'Entreprise de jouer pleinement son rôle, **la nécessité d'avoir son aval, comme pour tout le reste, ne semble pas être de mise.**

Sur la stratégie de développement de Polymont Ingénierie ? « Je vais renforcer le développement de l'activité "roulage" ». Sur ce sujet, j'ai actuellement des contacts sérieux avec PSA. Je souhaite également que l'entreprise se diversifie dans le domaine des énergies (nucléaire) ». **Un simple listing d'idées, identique à ceux émis en 2013, sans contenus ni actes concrets depuis l'acquisition de l'entreprise par M. DERMONT.** Sur ce sujet, Monsieur DERMONT nous propose une réunion fin octobre 2015 pour nous présenter sa stratégie de développement à court et moyen terme. Une présentation que nous attendons depuis 2013. Il nous demande de contribuer à son élaboration. De l'humour certainement ! **Qui est le maître à bord, et qui le confirme dans les actes ?** Nous ne sommes pas contre un débat et souhaitons pouvoir faire des propositions, mais étant donné l'absence de stratégie depuis 2013 et le flou sur le fonctionnement actuel de Polymont Ingénierie, nous doutons de pouvoir y arriver. **Salariés, si vous avez des suggestions à faire, n'hésitez pas à nous les remonter.** Nous les attendons avec impatience si vous y croyez encore !

Nous avons en face de nous, à l'évidence, un financier plutôt qu'un industriel. Les choix économiques décidés ces derniers mois le confirment. Un financier qui, de plus, se présente comme le grand sauveur de l'entreprise. **Selon lui, lorsqu'il a racheté l'entreprise, celle-ci était cliniquement morte.** La question n'est pas de savoir dans quel état se trouvait l'entreprise au moment de son acquisition par M. DERMONT, mais dans quel état elle se trouve aujourd'hui. Est-elle aujourd'hui une entité autonome cliniquement viable ou une entreprise cliniquement morte dont on maintient les organes en vie pour le groupe ? Selon nous, les comptes 2014 font pencher la balance vers la deuxième hypothèse.

1/ Présentation des comptes Polymont à fin exercice décembre 2014

Concernant le compte d'exploitation, réponse de Monsieur DERMONT : « **les résultats négatifs du compte d'exploitation proviennent essentiellement du coût des attentes chantiers, du coût des intérimaires, du coût du déménagement et du coût des départs de collaborateurs de l'entreprise** ». Il a évoqué que le recours à davantage d'intérimaires, essentiellement pour le roulage, était dû à un client qui ne fournissait pas suffisamment de visibilité sur l'activité pour pouvoir embaucher, et que ce client avait tendance à réévaluer chaque année les marges à la baisse. **Rappelons, pour information, que ce compte d'exploitation était positif en 2013** et les attentes chantier ont représenté en moyenne 9 % de l'effectif total moyen, contre 4 % pour l'année 2014. Entre 2013 et 2014, l'effectif a diminué de 12,7 % en moyenne. Les intérimaires représentaient, quant à eux, en moyenne sur l'année 2013, 8 % de l'effectif total moyen contre 23 % en 2014.

En conclusion, les attentes chantier ne peuvent être la cause du résultat négatif des comptes d'exploitation 2014, et le triplement des salariés intérimaires entre 2013 et 2014 est un choix stratégique, voulu par l'entreprise, dont les conséquences ne peuvent, évidemment, être neutres sur le résultat du compte d'exploitation 2014. Argumenter que ce choix stratégique est du fait du client est trop facile.

Nous comprenons difficilement qu'avec un effectif moins important (charges salariales plus basses) et un chiffre d'affaires plus important qu'en 2013, le résultat fin d'exercice 2014 soit négatif par rapport à l'année dernière qui lui était positif. **Pour nous, les vraies causes du résultat négatif des comptes 2014 n'ont pas été développées lors de cette réunion extraordinaire.**

Il a, par ailleurs, fièrement évoqué qu'il avait réussi à baisser de manière drastique les attentes chantiers, mais à quel prix ? Par des licenciements abusifs reconnus par le Tribunal des prud'hommes de Versailles.

2/ Consultation pour mettre en place ou non une expertise comptable

Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'ensemble des élus a été unanime pour recourir à une expertise comptable. **Une expertise qui, pour rappel, a toujours été réclamée par la C.G.T. depuis plusieurs années !** Il n'est pas trop tard pour se réveiller (ceci s'adresse aux autres partenaires syndicaux) !

3/ Choix de l'expertise comptable

Cela a été un moment mémorable lorsque l'un des membres de la C.G.T. a proposé le même expert que celui qui a effectué l'expertise des comptes de NOVIA, actuellement en redressement judiciaire. Réponse : « **je vous le déconseille... autrement ce sera la guerre. Je n'ai pas d'estime pour cet expert. De plus, il pratique des prix de consultation exorbitants, vous vous rendez compte !** ».

Pourquoi le PDG redoute-il autant cet expert ? Finalement, que nous cache-t-il vraiment ? Cela cache beaucoup de choses sur ses réelles intentions. Nous pensons que le PDG, à travers son soi-disant « plan de stratégie à venir », va nous présenter, en réalité, un écran de fumée, afin de procéder dans un futur proche à de possibles liquidations ou ventes de certaines activités.

(Ne soyons pas dupes, agissons ensemble) Ne laissez pas ce choix à d'autres

REJOIGNEZ la CGT de POLYMONT E-mail : lacgtdepolymont@gmail.fr

Ne pas jeter ce tract sur la voie public